

Notice Descriptive Sommaire

Tranche 3 : Bâtiment H

Construction d'un ensemble immobilier composé de 252 logements
Rue Franklin Roosevelt et rue Jean-Baptiste Torrilhon
63 000 CLERMONT-FERRAND

LES ALLÉES
● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
BLATIN

Maître d'ouvrage :
VINCI IMMOBILIER RHONE ALPES AUVERGNE



PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente Notice Descriptive définit les travaux à exécuter en vue de la réalisation de 8 immeubles à édifier sur un terrain sis à CLERMONT-FERRAND (63), rue Franklin Roosevelt et rue Jean Baptiste Torrilhon.

Ces 8 bâtiments sont à usage d'habitation. Ils comportent 251 logements :

- Le bâtiment A, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 29 logements.
- Le bâtiment B, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 18 logements.
- Le bâtiment C, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 17 logements.
- Le bâtiment D, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 19 logements.
- Le bâtiment E, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 30 logements.
- Le bâtiment F, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 38 logements.
- Le bâtiment G, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 39 logements.
- Le bâtiment H, composé d'un rez-de-chaussée et 6 étages, pour un total de 62 logements.

Ces bâtiments seront réalisés sur un sous-sol d'environ 261 places.

Les logements seront certifiés NF Habitat, attestant ainsi qu'ils répondent à des critères de qualité supérieure, contrôlés par un organisme indépendant selon un référentiel exigeant.

Ce sont des bénéfices concrets au quotidien, en termes de qualité de vie, de maîtrise des dépenses, de sécurité et de confort.

Le choix de cette certification traduit notre engagement dans la qualité de la conception et de la construction des logements et du service délivré à l'occupant.

Les bâtiments respecteront la Réglementation Thermique (RT) 2012 actuellement en vigueur qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Cela se traduit par la prise en compte des variations thermiques extérieures, limitation des pertes de chaleur, diminution de la consommation énergétique. C'est pour l'occupant le gage d'un confort durable, d'une maîtrise de son budget et du respect de l'environnement.

D'autre part, depuis le 1er Janvier 2007, toutes les nouvelles opérations immobilières de logements doivent répondre à la nouvelle réglementation pour Personne à Mobilité Réduite.

Cette nouvelle loi permet d'avoir une unité de vie accessible par toutes les Personnes à Mobilité Réduite dès la livraison des logements. Cette unité de vie est constituée d'une chambre, d'une salle de bains, d'une cuisine, d'un séjour et d'un WC.

Les dimensions des pièces seront adaptées afin de permettre la libre circulation des personnes en fauteuil roulant, ce qui explique les dimensions généreuses de certaines pièces.

Pour les logements où le WC est séparé de la salle de bains par une cloison mitoyenne et qui ne correspond pas aux dimensions adaptées, cette cloison sera démontable.

La construction se conformera :

- A l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »
- Aux normes AFNOR homologuées en vigueur,
- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment,
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur,
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation,
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique,
- A l'arrêté du 1er aout 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées,
- A la Réglementation Thermique 2012
- Au Label NF - MARQUE NF HABITAT

NOTE GENERALE

La présente notice définit les travaux qui seront exécutés dans l'immeuble H.

Il est précisé que les indications portées sont sous réserve des dispositions suivantes :

Seront admises de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte (telles que déplacement de gaines techniques, soffites ou faux-plafonds etc....), ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble.

Le Vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure, ou de cause légitime, notamment :

- Règle administrative contraignante,
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, défaillance, cessation d'activité d'une entreprise ou d'un fournisseur, ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré,
- Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'Acquéreur.

En outre, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer, ce qu'il reconnaît expressément, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue par une variante, l'une ou l'autre de la prestation.

D'une manière générale, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif, dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base d'informations données par l'Architecte.

L'Acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

Le présent descriptif sommaire sera annulé et remplacé, lors de la notification de l'acte de vente, par la Notice Descriptive complète exigée par le Code de la Construction et de l'Habitation (arrêté ministériel du 10 mai 1968).

-◆-

QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT ET PERFORMANCE THERMIQUE

I. - GENERALITES

Le projet s'articule autour d'une démarche, guidée par le référentiel NF HABITAT et la RT 2012. Cette approche permet la livraison d'un bâtiment confortable dont les consommations réglementaires seront inférieures à 69kWh_{ep}/m².an pour CLERMONT-FERRAND (63) à l'adresse de l'opération.

II. - QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT

Les objectifs poursuivis pour le projet sont les suivants :

- Une économie de ressources ;
- Une pollution réduite de l'air, de l'eau et des sols ;
- Une relation harmonieuse des bâtiments avec leur contexte de proximité ;
- Une amélioration du confort et de la qualité de vie des occupants.

Ces objectifs se traduisent par :

- Une isolation thermique renforcée,
- Un système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire assurés par des chaudières individuelles gaz à condensation à haut rendement pour l'ensemble des logements.
- Pour le T1 H002 au RDC la production ECS sera réalisée à l'aide d'un ballon électrique ECS.
- Pour le T1 H002 au RDC le chauffage sera réalisé à l'aide radiateur électrique.
- Un système de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro-réglable (débit variable en fonction de l'humidité ambiante), soit 30% plus économique qu'une ventilation mécanique auto-réglable ;
- Limitations de gaspillage d'eau par des réducteurs de pression et limiteurs de débit sur les robinetteries ainsi que des WC à chasse double ;

III. - PERFORMANCE THERMIQUE ET ENERGETIQUE

Les bâtiments répondent aux objectifs de performance énergétique du référentiel NF HABITAT et de la Réglementation Thermique 2012.

Cette performance énergétique est obtenue par la mise en œuvre de technologies à haut rendement telle que :

- Les menuiseries double vitrage à gaz inerte avec facteur solaire adapté.
- L'isolation thermique par l'extérieur limitant les ponts thermiques et augmentant l'inertie thermique du bâtiment.
- La gestion de l'éclairage des parties communes par détection de présence.
- Les chaudières gaz individuelles à haut rendement situées au plus près des besoins.
- La gestion par hygrométrie de la ventilation.

◆ -

DESCRIPTIF

I. - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

INFRASTRUCTURE

- Terrassements en pleine masse.
- Evacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais.
- Les fondations sont réalisées en béton armé, après sondages du sol, suivant les principes arrêtés par les ingénieurs d'études Géotechniques et Béton Armé et approuvés par le Bureau de Contrôle.

MURS ET OSSATURE

- Murs extérieurs suivant études par l'Ingénieur Béton Armé approuvées par le Bureau de Contrôle, suivant plans :
 - o En béton armé doublé intérieurement par un complexe isolant et plaque de plâtre.
 - o En ossature bois avec remplissage isolant et parement plaque de plâtre.
- Les façades seront suivant cas (selon plans et façades de l'Architecte) :
 - ✓ en béton/ciment de parement. Variation possible des agrégats et du ciment
 - ✓ en enduit finition taloché fin
- Murs de refend en béton coulé sur place, armé ou non, ou en béton préfabriqué, suivant études par l'Ingénieur Béton Armé approuvées par le Bureau de Contrôle, recevant, pour les parties privatives, un enduit garnissant ou un doublage réalisé avec un complexe isolant, polystyrène et plaque de plâtre ou équivalent, suivant plans.
- Planchers, dalle pleine en béton armé ou préfabriquée, suivant études par l'Ingénieur Béton Armé approuvées par le Bureau de Contrôle, sous-face destinée à recevoir un enduit garnissant et 2 couches de peinture (coté intérieur du logement), le dessus recevant les revêtements de sols.

ETANCHEITE DES TERRASSES

• TERRASSES ACCESSIBLES

- Système multicouche avec protection par carrelage grès cérame au choix de l'Architecte.
- Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique.

• TERRASSES NON ACCESSIBLES

Suivant emplacements :

- Système multicouche avec protection par gravillons ou auto protégé ou végétalisées suivant plans
- Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique.
- TERRASSES JARDIN
- Système multicouche avec protection par couche drainante et terre végétale avec engazonnement.
- BALCONS
- Dalle pleine en béton armé suivant indication du bureau d'études structure. La sous face recevra une peinture minérale au choix de l'Architecte, le dessus sera revêtu de carrelage grès cérame au choix de l'Architecte.
- LOGGIAS
- Dalle pleine en béton armé suivant indication du bureau d'études structure. La sous face recevra une peinture minérale au choix de l'Architecte, le dessus sera revêtu de carrelage grès cérame au choix de l'Architecte.

II. - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

CLOISONS ET DOUBLAGES

- Doublage des murs extérieurs par un complexe isolant polystyrène (ou autre) et plaque de plâtre, ou équivalent, épaisseur suivant étude thermique.
- Cloisons séparatives de type Placostil® SAD des Ets Placoplatre ou équivalent, épaisseur suivant contraintes acoustiques, hauteur entre sol fini et plafond de 2,50ml.

SOLS ET PLINTHES

- Hall / Cuisine / Séjour / Dégagements / Dressing / Lingerie / Cellier et placards attenants /WC
 - Carrelage grès cérame, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, pose droite avec isolant phonique sous chape ciment.
 - Plinthes grès émaillé assorties au pourtour de la pièce.
- Salle de bains / Douche
 - Carrelage en grès cérame, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, pose droite avec isolant phonique sous chape ciment.
 - Plinthes grès émaillé assorties au pourtour de la pièce
- Chambres et placards attenants
 - Parquet stratifié, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, épaisseur 7mm, y compris isolation phonique
 - Seuils et plinthes assortis.
- Balcons (suivant plans)
 - Carrelage grès cérame au choix de l'Architecte.
- Loggias (suivant plans)
 - Carrelage grès cérame au choix de l'Architecte.
- Terrasses privatives étanchées (suivant plans)
 - Complexe d'étanchéité suivant plan.
 - Carrelage grès cérame au choix de l'Architecte.

REVETEMENTS MURAUX

FAÏENCE

- Salle de Bains et Douche
 - A la périphérie de la baignoire et/ou du receveur de douche jusqu'à hauteur d'huissieries de porte, faïence posée à la colle, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage.
- Cuisines
 - Pour les appartements de type T2, en dossier de l'évier ou de la kitchenette selon plans, sur une hauteur de 0,60m et retour perpendiculaire (si évier contre retour), faïence de couleur blanche 0,20m x 0,20m.

PEINTURE

- Sur porte Palière
 - 2 couches de peinture après préparation.
- Sur menuiseries intérieures
 - 2 couches de peinture blanche satinée après préparation.

- Sur les murs de toutes les pièces sèches
 - 2 couches de peinture blanche satinée après préparation.
- Sur les murs des WC
 - 2 couches de peinture acrylique blanche après préparation des supports.
- Sur les murs des Salle de Bains ou douches
 - 2 couches de peinture acrylique blanche après préparation des supports.
- Sur tous les plafonds
 - 2 couches de peinture mate blanche après préparation du support.
- Sur les canalisations apparentes et sous les meubles
 - 2 couches de peinture blanche après préparation.

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

- Menuiseries en aluminium ouvrants, suivant plans, avec double vitrage et isolation renforcée, suivant étude thermique du BET et exigences acoustiques.
- Occultation par volets roulants en aluminium laqué à commande électrique.

Nota : Il est précisé qu'en cas de panne électrique, les volets roulants ne peuvent être manœuvrés manuellement.

- Coffres intérieurs intégrés aux menuiseries extérieures (partiellement intégrés dans l'épaisseur du doublage, mais restant en sailli coté intérieur des pièces)

MENUISERIES INTERIEURES

- Porte palière
 - Porte à âme pleine BP1 avec tôle incorporée, serrure 3 points d'ancrage A.2P*, avec cylindre de sûreté sur organigramme, pions anti-dégondables, viseur optique, finition décorative à l'extérieur, seuil à la suisse, béquille simple intérieure sur plaque de propreté, pommeau de tirage chromé ou équivalent avec une entrée de clé sur la face extérieure.
- Portes intérieures
 - Portes planes à âme alvéolaire avec vantail à recouvrement, équipées de poignées et rosaces acier brossé ou inox.
- Portes de placards
 - Coulissantes ou pivotantes, suivant les plans, épaisseur 10 mm.
 - Rails de coulisse haut et bas fixés en plafond et au sol.
- Aménagement placards :
 - Entré ou dégagement : Tablette chapelière sur toute la longueur avec tringle penderie suspendue
 - Chambre : sans objet

EQUIPEMENTS MENAGER (suivant plans)

Pour le T1

- Meuble kitchenette comprenant évier 1 bac inox, une plaque de cuisson vitrocéramique, un réfrigérateur top suivant plan et un meuble sous évier avec porte
- Attente lave-vaisselle et lave-linge (emplacement selon plans)

Pour les T2

- Meuble Évier dans cuisine, 1 bac suivant plan, posé sur meuble mélaminé avec porte, robinet mitigeur
- Attente lave-vaisselle et lave-linge (emplacement selon plans)

Pour les autres logements

- Alimentations EF/EC et évacuation en attentes pour évier futur dans cuisine
- Attente lave-vaisselle et lave-linge (emplacement selon plans).

EQUIPEMENTS ELECTRIQUE

- Type d'installation encastrée dans dalles, murs et cloisons.
- Installation conforme à la Norme NFC 15100 et ses aditifs A1 A2 A3, A4 et A5
- Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille sans ampoule (DCL) (Pas de douille pour centre dans volume 2 dans bains et douches)
- Appareillage, type LEGRAND Espace lumière, ou équivalent (coloris blanc).

ÉQUIPEMENTS DE CHAQUE PIECE

	Centre-Plafond Simple allumage	Applique Simple Allumage	Bandeau Simple Allumage	Prises Cuisson 32A	Prises 16A	Prises Machines	Prises 16A en hauteur à proximité interrupteur	Prises Communication ou T.V.
Séjour	1(*0)				5(*2)		1	2
Chambre ACCESSIBLE	1(*0)				4(*7)		1	1
Chambre supplémentaire	1(*0)				3			1
Kitchenette *1		1		1	3	2	1	
Cuisine	1(*0)	1		1	6(*3)	3(*4)	1	
Entrée	1(*0) (*5)				1			
Dégagement	1(*0) (*5)				1			
Salle d'eau	1(*0)		1		1		1(*8)	
Salle de bain	1(*0)		1		1		1(*8)	
W.C.	1(*0)						1(*8)	
Terrasses Balcons Privatifs		1			1			

*0 Le point d'éclairage en plafond peut être remplacé par une applique selon contraintes techniques de faux plafond

*1 1 applique et 3 prises (2 à 1,20 m + 1 à 0,45 m du sol), si le coin cuisine est inférieur à 4 m²

*2 minimum 5 prises selon la norme

*3 dont 1 en plinthe, 4 à une hauteur de comprise entre 90 et 130cm hors de l'espace cuisson + 1 à hauteur de 1,80m pour la hotte (hotte non fournie)

*4 une des prises éventuellement dans un autre local selon plan

*5 Télérupteur si plus de 2 accès éloignés.

*7 dont 1 en hauteur à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage

*8 si pièce accessible handicapée

EQUIPEMENTS SANITAIRE ET PLOMBERIE

Distribution eau chaude, eau froide, apparent ou encastré, suivant exigences techniques.

Évacuation des appareils en tubes P.V.C apparents ou encastrés.

• Appareils sanitaires, couleur blanche, suivant plans

- Ensemble meuble bains équipé d'un plan simple vasque, en marbre de synthèse blanc. Meuble 2 portes (selon plan), 4 coloris au choix, panneau miroir hauteur environ 110cm sur support mélaminé toute hauteur avec applique LED, robinetterie mitigeuse chromée à disque céramique.

- Baignoire en acrylique 170 cm x 70 cm, vidange à commande automatique à clapet, robinet mitigeur chromé à disque céramique, douchette avec flexible et support téléphone, inverseur bain/douche à commande automatique. (installation, suivant cas, d'un siphon de sol sous baignoire pour permettre adaptation future d'une douche PMR.).
- Douche receveur à encastrer (format suivant plans) robinet mitigeur chromé à disque céramique, douchette avec flexible et support mural, certains logements pourront recevoir un pare douche pour conformité des volumes électriques selon la réglementation et suivant plan.
- WC suspendu sans bride avec réservoir de chasse attenant, mécanisme silencieux, 3 ou 6 litres pour économie d'eau, abattant double blanc en plastique rigide.
- 1 robinet de puisage prévu sur les terrasses accessibles étanchées et pour les balcons d'une surface supérieure à 20 m².

CHAUFFAGE – PRODUCTION D'EAU CHAUDE – VENTILATION

- Chauffage au gaz par chaudière individuelle gaz à condensation.
- Emetteurs : Radiateurs en acier laqué
- Sèche-serviettes électrique performance 2 étoiles pour les salles de bains et salles d'eau.
- Production d'eau chaude sanitaire assurée par chaudière individuelle gaz à condensation avec micro ballon pour les T1 au T3 et ballon intégré pour les T4 et T5.
- Production d'eau chaude sanitaire pour le T1 H002 au RDC sera assurée par ballon ECS électrique.
- Radiateur électrique pour le T1 situé au rez-de-chaussée (fluide caloporteur, performance 3 étoiles)

La température intérieure (température de l'air au centre de la pièce à 1,50 m au-dessus du sol) servant de base aux calculs sera de 19°C dans tous les locaux à l'exception des salles de bains et des salles de douches, où elle sera de 21°C, pour une température extérieure de base de – 9°C.

Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (système hygro-réglable de type B, suivant calculs thermiques), avec extraction de l'air par les pièces humides.

Dans les pièces principales, entrée d'air frais par les menuiseries des fenêtres ou maçonnerie (disposition suivant calculs et réglementations thermiques et acoustiques).

EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

• ***Télévision***

- Raccordement à l'antenne collective permettant de recevoir l'ensemble des chaînes (gratuites) de la TNT. Localisation des prises : voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".

• ***Téléphone***

- Voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".
- Distribution individuelle de chaque logement

• ***Vidéophone***

- 1 combiné, placé dans le hall d'entrée de l'appartement.

• ***Fibre optique***

- Raccordement à un réseau fibre optique conformément à la réglementation

LOCAUX PRIVATIFS ANNEXES

• ***Emplacements de voitures***

Garages ou parkings en sous-sols, suivant plans.

- Sols : finition béton
- Plafonds : Béton brut ou revêtement d'isolation thermique suivant localisation.

- Fermeture par porte métallique basculante à manœuvre manuelle (garage).
- Pré-équipement pour recevoir une borne électrique
- Pré-équipement pour recevoir un éclairage et une prise

III. – PARTIES COMMUNES

PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE

- ***Hall d'entrée***

Décoré suivant étude de l'Architecte.

- Revêtement de sol en grès cérame-haute dureté ou pierre selon choix architecte.
- Boîtes aux lettres conformes aux Normes PTT et connectées
- Ensemble entrée en aluminium ou acier laqué, avec ventouses pour fermeture.
- Eclairage par spots ou appliques, commandé par détecteur de présence.

- ***Paliers d'étage***

Décorés suivant étude de l'Architecte.

- Moquette en lès. Plinthes sapin peintes.
- Revêtement décoratif sur murs.
- Eclairage par plafonniers et/ou appliques avec détecteur de présence.

- ***Circulations sous-sols***

- Sol Béton, murs brut ciment ou agglos rejointoyés.

- ***Éclairage***

- Points lumineux commandés par détecteur de présence temporisé.

- ***Ascenseurs***

- Les ascenseurs desservent tous les niveaux depuis le sous-sol jusqu'au dernier étage.
- Installation conforme aux Normes en vigueur.
- Porte intérieure de cabine automatique à ouverture latérale en acier inoxydable.
- Parois en tôle lisse avec habillage revêtement stratifié ou autre.
- Miroir et éclairage.
- Revêtement de sol : identique à celui du hall d'entrée.
- Porte palière automatique à ouverture latérale peinte pour tous niveaux sauf au rez-de-chaussée (finition INOX).
- Contrôle d'accès au sous-sol par « digicode » en cabine.

- ***Cage d'escaliers***

- Marches et contremarches : finition peinture de sol avec teintes contrastées suivant réglementation « Personnes à Mobilité Réduite »
- Paliers : finition peinture de sol, avec bande d'éveil à la vigilance suivant la réglementation « Personnes à Mobilité Réduite »
- Murs, noyaux et plafonds : projection gouttelette blanche.
- Éclairage par détecteur de présence temporisé.
- Mains courantes sur les murs et le noyau de l'escalier suivant la réglementation « Personnes à Mobilité Réduite »

- ***Locaux stockage poubelles***

- Conteneurs d'ordures ménagères non fournis.

- Eclairage : par point lumineux, commandé par minuterie ou détecteur de présence.
- Sols en carrelage 20*20cm antidérapant avec plinthes à gorges assorties.
- En périphérie des locaux, sur une hauteur de 1.50m à partir du sol, carrelage mural 20*20cm puis au dessus du carrelage, réalisation d'une peinture de propreté.
- Un point d'eau avec un siphon de sol pour évacuation des eaux.

PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

- **Espaces verts**

- Plantation d'arbres et d'arbustes et engazonnement (selon prescriptions du Permis de Construire)
- Cheminement piéton, suivant cas et prescriptions du Permis de Construire en :
 - ✓ béton désactivé ou équivalent,
 - ✓ pouzzolane concassée,
 - ✓ graviers,
 - ✓ pavés.

- **Éclairage extérieur**

- Lampadaires ou bornes, placés aux emplacements appropriés.

- **Réseaux divers**

- | | |
|---------------------|---|
| - EAU | Branchement sur réseau public |
| - ÉLECTRICITÉ | Raccordement réseau ENEDIS |
| - GAZ | Raccordement au réseau G.R.D.F. |
| - ASSAINISSEMENT | Raccordement aux réseaux existants avec
Rétention pour réseau EP (suivant Permis de
Construire) |
| - TÉLÉCOMMUNICATION | Raccordement au réseau TELECOM |

Signature du Réserveur

Signature du Réserveur